



# Fédération Française de BADMINTON COMITÉ des BOUCHES-DU-RHÔNE

15 place de la Joliette 13002 Marseille  
04 13 31 68 58

[badminton@13olympique.com](mailto:badminton@13olympique.com) - [www.badminton13.fr](http://www.badminton13.fr)

## Réunion de conseil d'administration du 9 décembre 2021 Venelles

### Compte rendu

Présents : Marcel Jallet, Patrice Maffait, Pierre Manuguerra, Philippe Plaksine.

En visioconférence : Gilles Dossetto, Nathalie Huet.

Excusés : Jean-Baptiste Adrien, Georges Besse, Charlotte Brésil, Sandra Buriot, Bernard Chappe, Anh Đào Huynh-Vernier, Tony Suresh.

Invité : Sydney Lengagne.

Séance ouverte à 18 h 30.

Philippe Plaksine remercie les présents, ainsi que Pierre Manuguerra pour son accueil

#### I. Éléments soumis au vote

##### Approbation de compte rendu

Le compte rendu du conseil d'administration du 30 août 2021 est adopté à l'unanimité.

##### Parabad

- Circuit national Parabad

Le conseil d'administration vote à l'unanimité l'organisation d'une étape nationale du circuit de compétition Parabad le dimanche 8 mai 2022.

Le Comité est porteur du projet avec comme opérateur le club de Sausset. Compte tenu des faibles effectifs des joueurs parabad, un GP Vétérans sera organisé en parallèle.

##### Relations institutionnelles / représentations

- CDOS

Pour renforcer sa commission « Éthique, Pôle Éducation et Citoyenneté », le CDOS souhaite identifier un référent par comité.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la désignation de Marcel Jallet comme référent du Badminton pour intégrer cette commission.

#### II. Sujets traités

##### Finances

- Budget 2022

La première version du budget 2022 présente un déficit de plus de 20 k€ (ci-jointe).

Cette prévision n'est malheureusement pas une surprise, car il émane principalement des conséquences à postériori de la crise sanitaire (diminution du nombre de licenciés, du taux de participation aux compétitions, fin des aides de l'État : activité partielle et exonération des charges patronales, diminution constante des subventions des collectivités territoriales).

Compte tenu de ses fonds propres, le Comité peut absorber ce probable déficit important sans prendre de mesures drastiques. L'heure n'est donc pas au pessimisme, mais à la vigilance. Le conseil d'administration sera très attentif à l'évolution des finances en cette période délicate.

- Aide aux clubs 2021

Le conseil d'administration a fixé les modalités de répartition de l'enveloppe de 4 000 €.

Chacun des clubs affiliés lors des saisons 2020-2021 et 2021-2022 pourra prétendre à une aide s'il remplit les critères cumulatifs suivants :

- Réalisation d'actions en cohérence avec le projet associatif du Comité pendant l'année civile 2021. Une attention particulière sera portée aux clubs qui permettent au Comité de mettre en œuvre ses propres actions notamment dans le domaine de la performance sociale.

- Affiliation à la FFBaD pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022.

- Signature avec le Comité d'une convention « Club – Comité ».

La répartition définitive telle définie ci-dessus fera l'objet d'un vote électronique du conseil d'administration.

- **Accompagnement des sportifs**

La famille d'Emma Reymond a sollicité le Comité pour le financement de son déplacement lors du championnat de France Parabad à Carquefou (juillet 2021). Le total des frais engagés par la famille s'élève à un peu plus de 1 000 €.

Au regard des excellents résultats obtenus par Emma Reymond et de la politique menée par le Comité pour favoriser la pratique des publics en situation de handicap, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'octroyer une aide d'un montant de 250 €.

Cette somme sera versée au club de Vitrolles, dans lequel la joueuse est licenciée, dans le cadre des « Contrats – Comité – Clubs ».

### Ressources humaines

- **Organisation du travail : télétravail (modalité d'application...).**

La commission emploi et S. Lengagne finalisent la rédaction de la charte sur le télétravail. Celle-ci définit et encadre le télétravail au sein du Comité.

Cette charte sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La présentation de ce document aux salariés est programmée le 3 janvier 2022.

- **Évolutions salariales**

Le conseil d'administration a validé les propositions de la commission emploi, qui attribue :

- à Corinne Massou une promotion en qualité d'assistante, avec la qualification de technicien correspondant au groupe 3 de la convention collective nationale du sport.

Pour tenir compte de la nouvelle classification, Corinne Massou, percevra à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 une rémunération mensuelle brute de 1 209,19 euros.

- à Yann Legendre une augmentation de 3,11 %. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le salarié percevra une rémunération mensuelle brute de 2 320 euros.

- à S. Lengagne de passer à une convention individuelle de forfait annuel en jour qui tient compte des contraintes liées à ses fonctions.

- **Demande de congés**

Le conseil d'administration valide la demande de congés de :

- S. Lengagne : du 20 au 24 décembre 2021.

- C. Massou : du 14 au 21 mars 2022.

### Club

#### Clubs et licenciés

Statistiques au 31/11/2021

- 39 clubs affiliés

- 3 365 licenciés cela représente une baisse de 9 % par rapport à la saison 2019-2020 (début Covid).

La séance est levée à 22 h 32.

Philippe Plaksine  
Président



Georges Besse  
Secrétaire général



**Comité des Bouches-du-Rhône  
de BADMINTON**  
Maison départementale des Sports  
15 place de la Joliette 13002 Marseille  
04 13 31 68 58 badminton@13olympique.com  
www.badminton13.fr

## Budget prévisionnel 2022

CHARGES		Commentaires	2022-V1 réaliste	2019 Année de ref
<b>60 Achats</b>				
603000	Consommation stocks volants		500 €	556 €
604000	Etudes et prestations de service		- €	
604010	Stages ligue		- €	
604020	Formation des bénévoles		600 €	
606130	Électricité		- €	37 €
606300	Fournitures entretien petit équipement		- €	667 €
606400	Fournitures administratives		400 €	205 €
606410	Fournitures informatiques		1 009 €	1 594 €
606800	Lots compétitions			1 815 €
606810	Tenues		500 €	
606820	Matériel sportif (autres)	Compo plume +770 €	1 270 €	500 €
606830	Matériel promotionnel			35 €
<b>61 Services extérieurs</b>				
611010	Reprographie		- €	100 €
611020	Autres services extérieurs		- €	190 €
613000	Locations			
614000	Charges locatives de copropriété		3 120 €	1 871 €
614010	Autres charges		- €	
615510	Réparations informatiques		- €	
616100	Assurance siège		259 €	60 €
616200	Licence-assurance employés		115 €	115 €
616300	Licence-assurance autre		- €	57 €
618300	Documentation		50 €	
<b>62 Autres services extérieurs</b>				
622610	Entraîneurs	Prestation de services	1 890 €	402 €
622620	Officiels		80 €	80 €
622630	Formateurs		300 €	
623000	Publicité, publications, relations publiques		500 €	2 062 €
623710	Frais site web et similaires		150 €	88 €
623810	Divers publicité		- €	
625100	Déplacements élus		850 €	
625110	Déplacements employés autres		3 000 €	3 644 €
625120	Déplacements compétitions et stages		- €	
625130	Déplacements autres		- €	1 841 €
625200	Hébergement élus		- €	
625210	Hébergement employés		- €	
625220	Hébergement compétitions et stages		- €	
625170	Hébergement format. employés		- €	
625230	Hébergement autres		- €	
625700	Restauration réunions		- €	
625701	Restauration employés		450 €	429 €
625702	Restauration compétitions et stages		- €	
625704	Restauration format. employés		- €	
625703	Restauration formations		- €	
625703	Restauration autres		1 000 €	2 835 €
626100	Internet siège		432 €	432 €
626110	Internet élus		- €	122 €
626300	Affranchissements		120 €	157 €
626500	Téléphone siège		- €	
626510	Téléphone employés	Prévision de 2 téléphones à 300 € chacun pour Sydney et Yann	1 000 €	606 €
626520	Téléphone élus			64 €
627000	Frais bancaires		280 €	80 €
628100	Cotisations liées à l'activité économique		180 €	175 €
<b>63 Impôts, taxes et versements assimilés</b>				
633300	Particip. formation prof.		1 515 €	1 174 €
637000	Autres impôts et taxes		- €	
<b>64 Charges de personnel</b>				
641100	Salaires bruts	Augmentation de 2 %	79 756 €	73 512 €
641400	Cadeaux employés			
641410	Indemnités non soumises			600 €
645100	Urssaf	Retour à la normale (fin des aide : Activité partielle, exonération)	19 940 €	17 004 €
645200	Cotisations aux mutuelles		428 €	644 €
645300	Retraite		4 070 €	3 684 €
645400	Pole Emploi			
645800	Prévoyance		670 €	605 €
647500	Médecine du travail	Augmentation de 5 % comme sur 2021	443 €	396 €
648100	Engagements pris personnel		- €	
648200	Frais de formation		- €	20 €
648300	CDOS Tiers de confiance		600 €	600 €
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>				
651800	Droits d'inscription		480 €	484 €
657100	Subventions aux clubs	Variable ajustable à la hausse +/-	3 000 €	
657110	Aides projets sportifs		- €	
658600	Cotisation CDOS	Augmentation liée au changement des statuts du CDOS	416 €	208 €
658800	Autres charges de gestion courante		- €	4 €
658601	Cotisation Cosmos		- €	
<b>66 Charges financières</b>				
661600	Intérêts bancaires		- €	

	671810 Abandon de créances		- €	
	678000 Autres charges exceptionnelles			
	678800 Charges exceptionnelles diverses			
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>			
	681100 <b>Dotation amortissement immo. corp.</b>	Structure gonflable et matériel informatique	2 608 €	460 €
	681500 Dotation provision emploi			
<b>Total charges</b>			<b>131 980 €</b>	<b>120 212 €</b>

**PRODUITS**

		Commentaires		
<b>70</b>	<b>Prestations de services</b>			
	706110 Droits inscr. IC Adultes		6 500 €	6 440 €
	706120 Droits inscr. IC Jeunes		300 €	290 €
	706130 Droits inscr. IC Vétérans			
	706140 Droits inscr. GP Adultes		720 €	726 €
	Grand prix vétérans	2 GPV	240 €	
	706150 <b>Droits inscr. GP Jeunes</b>	<b>Diminution du taux de participation</b>	<b>500 €</b>	1 012 €
	706160 Inscriptions Minots			
	706161 Autres recettes Minots			
	706170 PAF Collectif jeunes			
	706190 Autres recettes compétitions			
	706210 Stages collectif jeunes		2 700 €	2 600 €
	706211 Séances DED			
	706212 Stages divers jeunes			
	706220 Minibad			
	706221 PassBad			
	706250 Entraînements clubs			
	706310 Formation GEO		1 200 €	1 640 €
	706320 Formation Modef		800 €	900 €
	706325 Formation AB1		1 320 €	825 €
	706330 Formation arbitres			
	706340 Formation bénévoles		300 €	
	706350 Éducation jeunes			
	706360 Formation AB2J		900 €	
	706370 Formation professionnelle (suivis)tutorat CQP			2 332 €
	706510 Animations scolaires et divers			110 €
	706520 Animations sociales (handi, santé, sénior)		3 500 €	130 €
	708000 Produits d'activités annexes			
	709000 Ristournes, rabais, remises accordées à l'association			38 €
	707000 Vente de volants (excédent)			
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>			
	741010 <b>CG 13 fonctionnement</b>	<b>Diminution de 10 % sur 11 400</b>	<b>10 830 €</b>	11 400 €
	741030 CG 13 manifestations			
	741040 CG 13 Ensemble en Provence/Projet spécifique		- €	3 800 €
	742010 <b>CNDS/ ANS</b>	<b>Maintien espéré</b>	<b>25 000 €</b>	24 511 €
	742020 Plan sport emploi		- €	
	742030 Métropole		- €	
	743100 Ville de Marseille		- €	
	744010 Région PDAR		- €	
	744020 Région PRES		- €	
	745100 FFBAD PRG		- €	
	745110 FFBAD autres		- €	
	745200 <b>Ligue convention</b>	<b>Tendance forte à la baisse</b>	<b>8 000 €</b>	17 833 €
	745300 Badminton 4 All			1 000 €
	748010 Fonds de solidarité		- €	
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>			
	756010 <b>Cotisation sur licences</b>	<b>Baisse de 10% sur 2020</b>	<b>42 018 €</b>	48 074 €
	756020 Cotisation clubs		2 145 €	2 200 €
	758110 Parrainage			
	758500 <b>Dons frais km adhérents</b>	<b>Dons à l'association (élus et bénévoles)</b>	<b>800 €</b>	1 494 €
	758800 Autres produits de gestion courante			2 €
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>			
	764000 Revenus obligations		- €	
	764010 Intérêts livrets		400 €	652 €
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>			
	771800 Aide formation prof. AFDAS			
	777010 <b>Quote-part subv. invest.</b>		<b>1 779 €</b>	42 €
	778000 Extinction de dettes			
	778020 Autres produits exceptionnels			72 €
	781500 Reprise sur provision emploi		- €	
	789400 Utilisations des fonds dédiés / subventions			
<b>Total produits</b>			<b>109 952 €</b>	<b>128 123 €</b>
<b>Résultat</b>			<b>- 22 029 €</b>	<b>7 912 €</b>